

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON



JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

PAR ANNUITÉ : 10 fr. 50
PAR SEMESTRE : 5 fr. 50
PAR TRIMESTRE : 3 fr. 50
PAR MOIS : 1 fr. 50
UN AN, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

LA CENSURE

C'est là une grosse question à nouveau soulevée devant le Parlement. L'opinion publique est généralement opposée à la censure, à Anastasie, comme on l'appelle volontiers. On cite ses méfaits, ses maladroites, ses absurdités. La censure exercée de fait, par des employés de bureau qui, trop souvent, ne sont pas des aigles, s'acharne contre d'innocentes bêtises et laisse passer les plus monstrueuses énonciations.

On raconterait jusqu'à demain des histoires très amusantes sur les bêtises commises par les censeurs, — et sur la façon dont s'y prennent les auteurs et les directeurs adroits pour échapper aux ciseaux de la légendaire Anastasie.

Pas plus loin qu'à Lyon, où cependant les pièces nouvelles n'abondent pas et où, à part quelques vaudevilles et quelques revues, — la perfection n'a pas à se mêler d'un répertoire qui a déjà passé par la censure parisienne, — pas plus loin qu'à Lyon, j'en pourrais vous raconter comment un directeur très alerte et très intelligent (il ne s'agit pas de nos théâtres municipaux) jouait de la censure et des censeurs.

Quand il avait, dans une revue je suppose, à faire dire à un acteur quelque chose d'énormément méchant sur le public en joie, il s'arrangeait de façon à la diviser en deux répliques. Un artiste lançait le commencement de la phrase dangereuse, un autre la continuait.

Mais dans le manuscrit destiné à la note censure, entre ces deux répliques-là, notre directeur intercalait une demi-douzaine de calembredaines qui faisaient que le pauvre employé de la préfecture perdait complètement le fil de la plaisanterie ainsi noyée, — et quand revenait le manuscrit avec son visa, comme il n'est jamais défendu de faire une coupe, on coupait le dialogue intermédiaire, — et le soir de la représentation, l'énormité cherchée éclatait comme une bombe, pendant que la préfecture se demandait, estomaquée :

— Mais où donc avais-je la tête pour laisser passer cette allusion ou cette plaisanterie ?

Cela, c'est le petit côté de la question. Ce qui est plus grave, c'est quand une œuvre est interdite à cause de son esprit général, de sa tendance, des théories qui y sont émises, du ton qui y règne, etc.

Or, on remarque avec raison que les plus belles œuvres du théâtre ont été interdites par la censure. Tout le théâtre d'Hugo, ou à peu près, a été censuré. Celui d'Alexandre Dumas et celui de tant d'autres illustres qui sont, maintenant, l'honneur de la science française.

Ce que nous trouvons maintenant sublime — le Roi s'amuse, par exemple, — ne pouvait pas être détestable à cinquante ans de distance. La censure de ce temps-là était donc idiote, de même que celle d'à présent est dix fois plus absurde.

La conséquence, c'est donc que cette vieille dame a assez vécu et qu'il est temps pour elle de rejoindre, dans l'autre monde, les royautés qu'elle n'a inventées.

Mais, c'est ici que la question se complique : les partisans de la censure font remarquer que cette formalité, — assez bénigne en somme, car, en ce moment, à vrai dire, on ne peut pas trop prétendre qu'on veut sur le théâtre, est, en réalité, la sauvegarde de la liberté théâtrale, et que sans elle, nous serions, en plein, sous le régime de la peur, et du piétinement sur place.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

19 Janvier

3

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IKROUTK

PREMIÈRE PARTIE

Le soulèvement s'étendait-il jusqu'aux régions de l'est ? on ne pouvait le dire. Le seul agent qui ne craint ni le froid ni le chaud, celui qui ne les rigueurs de l'hiver ni les chaleurs de l'été ne peuvent arrêter, qui vole avec la rapidité de la foudre, le courant électrique, ne pouvait pas se propager à travers la steppe, et il n'était plus possible de prévenir le grand-duc, enfermé dans Irkoutsk, du danger dont le menaçait la trahison d'Ivan Ogareff.

Un courrier seul pouvait remplacer le courant interrompu. Il faudrait à cet homme un certain temps pour franchir les cinq mille deux cents verstes (5,523 kilomètres) qui séparent Moscou d'Irkoutsk. Il devrait, pour traverser les rangs des rebelles et des envahisseurs, déployer à la fois un courage et une intelligence pour ainsi dire surhumains.

Ils n'ont pas tort : un directeur de théâtre est avant tout un commerçant désireux de faire honnêtement ses affaires. Il tient surtout à ne pas perdre bêtement son argent. Or, qu'advient-il le jour où, la censure supprimée, un auteur, fut-il le plus célèbre, viendrait apporter à un directeur une pièce hardie, destinée peut-être à un grand succès, mais possible des rigueurs de l'administration ?

Pensez-vous que le directeur hasarderait sur cet aléa les cinquante ou cent mille francs de décors, d'accessoires et de costumes indispensables ?

Jamais de la vie. Il se contentera de répondre à l'auteur : « Mon cher monsieur, je ne veux pas monter une pièce qu'on interdira sous un prétexte ou sous un autre à la seconde représentation. Garantisiez-moi que le gouvernement la laissera jouer et je la joue, — sinon, non. »

Et, en effet, tous les directeurs de théâtre en sont là, tous réclament le maintien de la censure qui est, en même temps qu'une ennuyeuse formalité, une sorte d'autorisation donnée par l'administration et un engagement pris par elle qu'elle n'interviendra pas, à moins de complications inattendues.

Si la censure était exercée par des hommes absolument indépendants, n'appartenant pas aux bureaux, ayant la compétence et le caractère que n'ont pas, malheureusement, des commis révoqués du jour au lendemain, personne ne songerait à protester contre une mesure qu'acceptent — je dis plus que sollicitent unanimement — les principaux intéressés.

Et puis, franchement, de quoi se plaint-on actuellement ? De quelques polissonneries qu'on n'a pas le droit de faire entendre aux spectateurs. Eh pour les amateurs du genre, il y a assez, et à trop à récolter, sur ce chapitre, dans la pourriture qui court les rues : un peu de décence au théâtre n'est vraiment pas ce qui nous fera crier à la compression et à l'oppression !

Quant à la censure politique, le seul jour où elle aurait eu à ouvrir l'œil, le jour de Thermidor, elle l'aurait bien vite fermé, et il aurait fallu arrêter pour cause de désordre ce qu'il eût été, dans ce cas, bien plus simple d'interdire avant d'y laisser dépenser, après autorisation, plus de deux cent mille francs perdus par la Comédie-Française.

Il y a donc là, en somme, plus d'émotion factice que d'abus réel, — et le Parlement a autre chose à faire qu'à censurer des discours et des séances à une question à peu près oiseuse et qui ne passionne que les parolotes littéraires et les brasseries, rendez-vous des artistes dramatiques.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

On a déposé sur le bureau de la Chambre le projet, le fameux projet le loi sur les associations. Il ne fait aucune différence entre les associations religieuses et les autres, mais c'est justement parce qu'il range toutes sous les mêmes règles de droit commun que déjà les cléricaux jettent feux et flammes.

Habitués — et depuis combien de siècles ! — à considérer toutes les lois comme lettre morte, les privilégiés d'autrefois s'étonnent et s'indignent — très sincèrement peut-être — de ce que désormais on entend les assimiler purement et simplement aux autres citoyens.

Les nobles en faisaient autant après la révolution. L'égalité avec un croquant leur

paraissait la chose la plus ridicule et la plus odieuse du monde. Ils s'y sont habitués et la terre n'en tourne ni plus ni moins : les congréganistes religieux feront comme les marquis et les vicomtes et, dans un demi-siècle nos petits enfants seront fort étonnés qu'il ait pu en être si longtemps autrement.

En réalité, l'article du nouveau projet qui inquiète le plus les cléricaux, c'est celui relatif aux associations comprenant une majorité de membres étrangers ou dont les directeurs ou administrateurs sont étrangers. Colles-là peuvent, sur décret être dissoutes purement et simplement — et les membres qui refuseraient de se disperser, passibles de six jours à deux ans de prison.

Evidemment cet article-là n'a rien d'agréable pour les Jésuites, qui ont leur général à Rome, et pour tous ces ordres religieux, dont les membres pullulent dans le monde entier, les obéissants au mot d'ordre d'un homme ou d'un conseil qui peut les employer aux plus étonnantes besognes. Je ne veux pas, c'est certain, recommencer ici l'histoire de cette société de Jésus, tellement dominatrice et dangereuse qu'elle s'est fait expulser par des gouvernements à la fois catholiques et monarchiques — et même par un de ces papes dont ils prétendaient être la milice.

Mais j'estime qu'en effet il était indispensable de la mettre en état de défense possible contre des hommes qui n'ont pas de patrie, qui n'ont plus de famille, qui n'ont plus de volonté personnelle et qui marchent avec l'impassibilité d'un cadavre, *perinde ac cadaver*, au mot d'ordre d'un Italien, d'un Allemand, d'un étranger quelconque, — comme ténacés par une corde qui accumule les ruines sanglantes, pour y faire ensuite régner « son ordre » victorieux.

Eh bien, contre ces milices, contre ces influences, contre ces obéissances passives, il est bon qu'un article de loi très net donne une arme au gouvernement le jour où ces messieurs s'émanciperaient par trop.

Ils en sont désolés, — mais cela nous importe peu. Ce qui nous importe, c'est que nous ne soyons plus à leur merci — ni nous, ni notre pays.

JEAN-CLAUDE.

Lire à la 2e page, la Semaine Agricole, que l'abondance des matières nous a empêchés de publier hier.
La Semaine Agricole paraîtra régulièrement tous les lundis.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 18 janvier

De curieuses expériences auront lieu aujourd'hui au camp de Satory, en présence de la commission des officiers désignés par le ministre de la guerre. Il s'agit d'expérimenter un appareil d'éclairage portatif pour le tir de l'infanterie dans les combats de nuit.

Le général Duchemin, de l'infanterie de marine, est nommé au commandement de la brigade de Cherbourg, mais il restera encore quelque temps à Paris afin d'assister M. Barbey dans la discussion du projet de création d'une armée coloniale. En cas d'adoption de ce projet, le général Duchemin serait nommé sous-directeur des troupes coloniales au ministère de la guerre.

Afin d'exercer une action sur la préparation des officiers qui viennent compléter leur instruction à l'École supérieure de guerre, le général de Mirbel remplira désormais les fonctions d'inspecteur général permanent.

Le ministre de la marine, d'accord avec le ministre des affaires étrangères, vient de décider qu'on rétablira une force navale permanente dans le Levant.

Une division de l'escadre d'évolution, commandée par l'amiral Dorlodot des Essarts et composée de trois cuirassés et de deux ou trois croiseurs ou éclaireurs, va re-

Et un cœur ?...
— Un cœur d'or.
— Il se nomme ?...
— Michel Strogoff.
— Est-il prêt à partir ?
— Il attend dans la salle des gardes les ordres de Votre Majesté.
— Qu'il vienne, » dit le czar.

Quelques instants plus tard, le courrier Michel Strogoff entra dans le cabinet impérial.

Michel Strogoff était haut de taille, vigoureux, épaules larges, poitrine vas e. Sa tête puissante présentait les beaux caractères de la race caucasique.

Ses membres, bien attachés, étaient autant de leviers disposés mécaniquement pour le meilleur accomplissement des ouvrages de force. Ce beau et solide garçon, bien campé, bien planté, n'eût pas été facile à déplacer malgré lui, car, lorsqu'il avait posé ses deux pieds sur le sol, il semblait qu'ils s'y fussent enracinés. Sur sa tête, carrée du haut, large de front, se crépétait une chevelure abondante, qui s'échappait en boucles, quand il la coiffait de la casquette moscovite. Lorsque sa face, ordinairement pâle, venait à se modifier, c'était uniquement sous un battement plus rapide du cœur, sous l'influence d'une circulation plus vive qui lui envoyait la rougeur artérielle. Ses yeux étaient d'un bleu foncé, avec un regard droit, franc, inaltérable et ils brillaient sous une arcade de la face muscles sourciliers, contractés faiblement, témoignaient d'un courage élevé, « ce courage sans colère des héros », suivant l'expression des physiologistes. Son nez puissant, larges

cevoir à bref délai l'ordre de se rendre dans le Levant, où elle résidera habituellement en sejourant successivement au Pirée, à Smyrne, à Alexandrie, dans la baie de Besika, etc.

Cette division ne cessera pas d'appartenir à l'escadre d'évolutions dont elle sera simplement détachée ; elle pourra être relevée par les autres divisions de l'escadre d'évolutions ; mais il y aura toujours, comme autrefois, une force navale française permanente dans le Levant.

Ajoutons que la division qui va partir débutera dans sa tournée par Alexandrie, où elle va saluer le nouveau khédive.

Les Négociations Franco-Suisses

Berne, 18 janvier.

Il paraît se confirmer que si on n'arrive pas maintenant à un accord commercial, les tarifs actuels resteront en vigueur quelque temps encore après le 1er février.

Cette prolongation ne saurait, d'ailleurs, avoir une grande importance au point de vue fiscal ou protecteur, attendu qu'à la date ci-dessus les commerçants français et suisses auront, en prévision des augmentations des droits, fait entrer chez eux des quantités de marchandises telles, que de toutes façons les commandes seraient à peu près nulles durant plusieurs mois.

Des grands efforts sont faits par les négociateurs pour prévenir une guerre douanière, et on a tout lieu de croire que les deux gouvernements pourront présenter à leurs Parlements respectifs un dernier projet de compromis.

Du côté de la Suisse on voudrait obtenir tout au moins certaines concessions sur quatre grands produits nationaux qui font l'objet des principales transactions avec la France, fils, fromages, montre et dentelles.

On fait remarquer notamment que pour ces deux derniers articles, leur passage en contrebande est si difficile à empêcher que l'excessive surélévation du tarif en ce qui les concerne ne profitera ni au trésor français ni à l'industrie privée.

En résumé, la situation reste très difficile.

Autour du Parlement

Paris, 18 janvier.

La Droite royaliste

La droite royaliste a décidé, aujourd'hui, de voter pour le maintien de la censure dramatique.

Elle a décidé ensuite de rétablir, lors du budget reviendra à la Chambre, le crédit pour l'unification des pensions militaires, supprimé par le Sénat.

à Fête nationale

M. Couturier, député du Rhône, vient de déposer l'amendement suivant à la proposition de M. Camille Dreyfus :

« La journée du 22 septembre est substituée à celle du 14 juillet, comme jour de la Fête nationale. »

La question Hubbard

M. Hubbard, n'ayant voulu faire qu'une simple question et non une interpellation, renonce à porter à la tribune les observations qu'il voulait présenter sur les décorations.

M. Goblet et les associations

Au Sénat, la commission d'initiative parlementaire a pris en considération la proposition de M. Goblet, sur les associations afin que le Sénat puisse par la nomination d'une commission exprimer son avis sur la question.

Les Primes à la marine marchande

La commission des douanes a adopté un projet concernant la prorogation de la loi sur les primes à la marine marchande et a chargé M. Millaud du rapport.

Une Interpellation

M. Dumay a écrit au ministre de la justice pour l'interpeller sur les motifs qui ont amené le ministre de l'agriculture à choisir Vannes comme siège du concours régional de 1892.

Il se plaint que M. Develle, ministre de l'agriculture n'ait pas tenu vis-à-vis de Lorient les promesses qu'avait faites M. Develle député et entre à ce sujet dans de longues détails.

légues, à ne pas employer les employés que celui-ci occupait et qui s'étaient mis en grève.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 18 janvier.

Peu de mouvement aujourd'hui dans le salon de la paix, malgré l'annonce de quelques questions à effet ; il y a d'abord celle de M. Camille Dreyfus, puis aussi celle de M. Hubbard, sur les dernières nominations du ministère de l'intérieur dans la Légion d'honneur, mais on ne croit pas qu'elle vienne aujourd'hui, et on dit que M. Constans ne l'acceptera que si elle est transformée en interpellation.

Enfin, M. Paul Guieysse adressera au ministre de l'agriculture une interpellation sur les motifs qui l'ont décidé à fixer à Vannes le siège du concours régional d'agriculture pour 1892, qui avait lieu d'ordinaire à Lorient.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Casimir-Perier.

M. Casimir-Perier, vice-président, fait l'éloge funèbre de M. François, député d'Abbeville.

LA SITUATION AU MAROC

Question de M. Camille Dreyfus

M. Camille Dreyfus a la parole pour adresser au ministre des affaires étrangères, des questions sur la situation au Maroc. L'orateur rappelle des faits qui viennent de se produire.

Ce n'est pas la première fois, dit-il, que des troubles surviennent dans l'empire du Maroc. Jamais ces troubles n'ont ému l'Europe. Cette fois, l'Angleterre a immédiatement envoyé devant Tanger, des navires de guerre, et la presse anglaise n'a parlé de rien moins que de la nécessité probable pour l'Angleterre d'occuper Tanger.

M. Dreyfus demande au ministre des affaires étrangères de vouloir bien dire au pays quelles instructions ont été données à nos agents diplomatiques et militaires.

RÉPONSE DE M. RIBOT

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, répond que les troubles qui ont éclaté à Tanger et qui proviennent d'un conflit entre le pacha, gouverneur de Tanger et quelques tribus kabyles n'ont jamais été dangereux pour la sécurité des européens résidant à Tanger, mais certaines puissances étrangères ayant envoyé des navires de guerre dans les eaux de Tanger, le gouvernement français a détaché au Maroc deux navires. Ces navires ont été mis à la disposition de notre représentant à Tanger, à qui on a adressé, comme instructions, de faire débarquer les équipages des navires si les autres puissances débarquaient à Tanger.

D'ailleurs, la situation s'améliore : on peut espérer que l'incident n'aura pas de suite et que la France pourra bientôt rappeler ses deux navires de guerre. Au même temps que ceux des autres puissances quitteront les eaux de Tanger.

LE TOUAT

Au moment où M. Ribot descend de la tribune, M. de Lanjuinais demande au ministre de vouloir bien donner à la Chambre quelques renseignements sur le Touat.

M. Ribot répond qu'il n'y a aucune relation entre ce qui se passe au Touat et ce qui se passe au Maroc.

La question du Touat, si tant est qu'il y ait une question du Touat, n'est qu'une question de police algérienne et ne regarde en rien le Maroc.

Interpellation Guieysse

M. Guieysse a la parole pour la discussion de son interpellation sur les motifs qui ont amené le ministre de l'agriculture à choisir Vannes comme siège du concours régional de 1892.

Il se plaint que M. Develle, ministre de l'agriculture n'ait pas tenu vis-à-vis de Lorient les promesses qu'avait faites M. Develle député et entre à ce sujet dans de longues détails.

M. Develle, ministre de l'agriculture, répond que si Vannes a été choisi comme par le passé. C'est que le conseil général du Morbihan et les conseils généraux de tous les départements intéressés l'ont demandé formellement.

M. Develle ajoute que la ville de Vannes présente au point de vue de la facilité des communications beaucoup plus d'avantages que la ville de Lorient en faveur de laquelle a parlé M. Guieysse.

L'incident est clos.

M. Lechevallier présente le rapport sur l'élection de Baugé (Maine-et-Loire).

La Chambre décide que le rapport sera discuté dans la séance de demain.

La Censure

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition concernant la censure.

DISCOURS DE M. ISAMBERT

M. Isambert combat le projet et soutient, en faisant l'histoire de la censure, qu'elle est inutile et même nuisible. On objecte, ajoute-t-il, que la liberté d'une certaine presse a produit des résultats inquiétants, mais il ne faut pas en conclure qu'on supportera au théâtre tout ce qu'on peut admettre à la lecture.

Si le public ne fait pas plus souvent sa police lui-même ; c'est qu'on lui a dit qu'elle était faite, et elle ne l'est pas toujours. On ne peut pas invoquer le scandale récent du Théâtre-Réaiste comme un argument en faveur de la censure, puisqu'il s'est produit sous le régime de la censure même. La police aurait d'ailleurs pu le prévenir si elle n'avait pas, elle-même, compté sur la censure.

On invoque en faveur de la censure un argument tiré des difficultés internationales qu'elle peut prévenir : ces difficultés disparaîtront le jour où on saura qu'en France le théâtre est absolument libre et que le gouvernement n'a aucun droit de censure.

Le livre, la presse, le dessin sont libres ; pourquoi la liberté n'existerait-elle pas pour le théâtre ? Il n'est pas de la dignité du gouvernement de traîner derrière lui cette loque informe qui est un souvenir des temps passés. Censure et République sont des mots qui hurlent de rester accouplés. (Applaudissements.)

M. Hénon estime qu'il n'y a que deux systèmes possibles, ou le maintien définitif de la censure, ou sa suppression définitive. On parle de l'art libre, on oublie que la liberté de chacun a pour limite la liberté d'autrui. Cette limite, l'art doit la respecter.

Le théâtre est dans le goût de notre race, on y va en famille ; il faut que le spectacle ne blesse pas les auditeurs. Le répertoire français approvisionne tous les autres ; il y aurait quelque chose de diminué chez nous le jour où la carrière théâtrale serait ouverte à des gens pour lesquels l'argent n'a pas d'importance.

D'autre part, les auteurs dramatiques savent très bien que si la censure disparaissait, elle serait remplacée par celle des directeurs de théâtre. Aujourd'hui les directeurs de théâtres savent très bien aussi que lorsque la censure a donné le laissez-passer à une pièce ils peuvent risquer leur argent et celui de leurs actionnaires.

Cette sauvegarde disparaissant, il se produirait une situation différente qui ne profiterait ni aux directeurs, ni aux auteurs : il y aurait lutte entre les auteurs et les directeurs, qui chercheraient à arrêter toutes les hardiesses. Les auteurs seront livrés à la toute puissance des directeurs ; aussi se défient-ils de l'expérience à laquelle on les convie.

En 1818, la liberté du théâtre ayant été proclamée, toutes les entreprises théâtrales ont été ruinées. Les auteurs le savent et comprennent très bien que le jour où de gros mots seront prononcés sur une scène, le public s'en éloignera. (Très bien ! Très bien !)

L'orateur étant fatigué, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain, réunion dans les bureaux, à 2 heures ; à 4 heures, séance publique. La séance est levée à 6 h. moins 5.

Nous prions nos abonnés et correspondants d'avoir bien le soin d'adresser leurs réclamations, lettres et mandats-poste à M. l'Administrateur du journal L'ECHO DE LYON, 48, rue de la République.

neuvième ours, qui ont succombé devant le quarantième !

Pierre Strogoff avait donc dépensé sans avoir reçu même une égratignure le nombre fatal. Depuis ce moment, son fils Michel, âgé de onze ans, ne manqua plus de l'accompagner dans ses chasses, portant la « ragatina », c'est-à-dire la fourche, pour venir en aide à son père, armé seulement du couteau. A quatorze ans, Michel Strogoff avait tué son premier ours, tout seul, — ce qui n'était rien ; — mais, après l'avoir dépouillé, il avait traîné la peau du gigantesque animal jusqu'à la maison paternelle, distante de plusieurs verstes, — ce qui indiquait chez l'enfant une vigueur peu commune.

Cette vie lui profita, et, arrivé à l'âge de l'homme fait, il était capable de tout supporter, le froid, le chaud, la faim, la soif, la fatigue. C'était, comme le Yakoute des contrées septentrionales, un homme de fer. Il savait rester vingt-quatre heures sans manger, dix nuits sans dormir, et se faire un abri en plume de fer. Il savait rester vingt-quatre heures sans dormir, dix nuits sans dormir, et se faire un abri en plume de fer. Il savait rester vingt-quatre heures sans dormir, dix nuits sans dormir, et se faire un abri en plume de fer. Il savait rester vingt-quatre heures sans dormir, dix nuits sans dormir, et se faire un abri en plume de fer.

(La suite à demain.)

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 18 janvier.

La séance est ouverte à 2 heures 10, sous la présidence de M. Le Royer.

M. Le Royer prononce l'éloge funèbre de M. de Cés-Caupenne, sénateur décédé.

LE BUDGET

Le Sénat reprend la discussion du budget.

M. Cuvino, au nom de la commission des finances demande le rejet des articles 5 (tramways et chemins de fer d'intérêt local).

M. Leporcher dépose un amendement tendant à ce que le Sénat adopte immédiatement les conclusions de la commission.

Cet amendement est pris en considération.

Les Frais de Justice

Le Sénat aborde la discussion des frais de justice.

M. Trarieux, rapporteur, déclare qu'il est mieux valu faire un projet distinct, mais la commission a voulu donner une preuve de son dévouement en étudiant la question des frais de justice telle que la Chambre la lui a transmise.

L'orateur explique ensuite les modifications apportées dans le projet par la commission; il s'efforce de démontrer que les taxes établies par la commission sénatoriale ont été mieux choisies que celles votées par la Chambre et espère que cette dernière les ratifiera.

M. Monis félicite la commission de s'être livrée à un examen sérieux de la réforme des frais de justice, mais cette réforme est encore insuffisante. Pour l'orateur, il faut réduire les frais énormes qui proviennent de l'exécution des jugements. Il déplore que les modifications apportées réduisent à peine d'un tiers les frais imposés par l'exécution des jugements.

C'est là qu'est le mal; il faut y remédier. M. Monis demande notamment que les greffiers envoient simplement des lettres recommandées au lieu de la signification par huissier.

M. Loubet répond que les taxes établies sur les procès, sont des impôts, et qu'il faut les maintenir tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen de boucher le trou que causerait leur suppression dans le budget. L'orateur montre les avantages que les plaideurs retireraient de l'adoption du projet.

M. Lacombe déclare que si la réforme est modeste, elle n'est pas moins utile. Il défend plus particulièrement le système des taxes proportionnelles, mais il regrette qu'on n'ait pas établi des taxes de compensation.

La discussion générale est close. Les quatre premiers articles sont adoptés.

M. Dupuy, sur l'article 5, défend un amendement en faveur de la gratuité de l'enregistrement des actes de procédure d'avoué à avoué.

L'amendement, combattu par le rapporteur et M. Rouvier, est adopté.

M. Godin demande que le même droit soit réduit d'un tiers.

L'amendement, accepté par le ministre, est adopté, ainsi que l'article 5.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

INFORMATIONS POLITIQUES

LA MORT DU KHÉDIVE

Alexandrie, 18 janvier.

Il court des bruits très graves sur la mort du khédivé.

Les indigènes et avec eux presque tous les Européens croient qu'on a empoisonné le khédivé.

En tout cas, sa fin tragique, la conduite de ses médecins particuliers, tout porte à croire que quelque chose d'anormal vient de se passer.

On, qui avait intérêt à la disparition du khédivé? Qui sait si l'Angleterre n'était pas plus satisfaite de gouverner elle-même directement le pays dans la personne d'un jeune homme inexpérimenté.

N'était-ce pas là une question capitale de premier ordre pour écarier toute question d'évacuation?

LES PORTS DE GUERRE

Paris, 18 janvier.

Il est permis d'annoncer que les défenses fixes de nos cinq ports de guerre sont complètement organisées.

Ensemble des lignes de défense comprend : 455 torpilles de fond chargées au total de 245 mille kilogrammes de coton poudre, 297 torpilles vigilantes, 1,832 kilomètres de conducteurs électriques et 46 projecteurs photo-électriques indispensables pour la recherche des navires ennemis; de forcer une passe pendant la nuit.

LA SEMAINE AGRICOLE

La température. — Utilité de la neige. — Légumes d'hiver. — Les crosnes. — Le crambé au chou marin. — Sa culture, son emploi.

Il n'a pas bien fait une température agréable pendant la semaine dernière : nous avons eu du givre, du verglas et de la neige; nos pauvres arbres en avaient une couche sur les branches qui leur faisait une agréable, mais nuisible parure. Combien, comme pluie d'hiver, nous aurions préféré que la neige précède le givre et le verglas. A ne consulter que les apparences, on dirait que la neige ne peut être fort utile à la terre; il semble même qu'elle ne peut qu'être nuisible aux arbres et aux plantes. Mais les observations qui ont été faites doivent nous rassurer à cet égard. Elles nous apprennent que, pour garantir le blé, les plantes et les arbres, de la dangereuse influence du froid, la nature ne pouvait leur donner de meilleur abri que la neige. Comme le froid d'hiver est beaucoup plus préjudiciable au règne végétal qu'au règne animal, les plantes périraient si elles n'étaient garanties par quelque moyen.

La pluie qui, pendant l'été, rafraîchit et ramène les végétaux lorsqu'ils tombent pendant l'hiver sous la forme d'une laine douce, qui leur sert de couverture et les défend des injures de la gelée et des vents, est très utile, mais si elle tombe sous forme de givre, alors cette pluie est nuisible aux végétaux.

La neige, outre l'eau qu'elle contient, renferme beaucoup d'air, et ces deux éléments sont les grands agents de la végétation. Il est de tradition de dire que la neige contribue à la fertilité de bien des terres et à l'ac-

croissement d'un grand nombre de végétaux. On aurait remarqué que les années où il tombe beaucoup de neige sont toujours abondantes, et les montagnes que la neige couvre perpétuellement sont chargées à leur base, sur leur adossement et dans les prairies qui sont au pied, des plantes les plus vertes et les mieux nourries.

La neige est profitable aux plantes, qu'elle garantit, et plus tard humecte d'une eau chargée de principes ammoniacaux. Mais le givre, qui le verglas accompagne souvent, glace les jeunes plantes. Voilà pourquoi au verglas et au givre de la dernière semaine, nous aurions préféré la neige.

Ah ! si aux champs nous pouvions régler la température, comme on règle un chronomètre, comme nous serions heureux !

Pendant l'hiver nous ne sommes pas trop riches en légumes surtout lorsque, comme celui de 1890-91, il est rigoureux et qu'il arrive, comme celui-là, à grandes enjambées sans crier gare et si vite que dans beaucoup de régions on n'a pas eu le temps nécessaire de mettre à l'abri de la gelée dans les caves, celliers, etc., les sortes de légumes, qui avec beaucoup de facilité se conservent pendant l'hiver.

On compte un certain nombre de plantes indigènes qui pendant la rude saison d'hiver rendraient de très grands services et remplaceraient la verdure qui manque, si de temps à autre on appelait l'attention sur celles qui peuvent avec peu de soins devenir propre à l'alimentation.

En 1851, Henri Lecoq, professeur d'histoire naturelle de Clermont-Ferrand, publiait dans les *Annales scientifiques de l'Association* une note sur deux cents légumes nouveaux qui, en abritant les plantes du contact de la lumière par divers procédés, pourraient être adaptées à nos besoins.

En 1879, sous le titre : *Nouveaux légumes d'hiver*, MM. D. Bois et A. Paillex, ont publié un très intéressant petit volume

sur 400 plantes bisannuelles ou vivaces spontanées ou cultivées, par le moyen de l'étiolation, en deux saisons d'hiver d'expériences, ils avaient obtenus de si bons résultats que si on mettait en pratique leurs procédés, on grossirait nos ressources en légumes d'hiver.

On aurait ainsi de l'herbe pour tous les goûts, car dans les plantes qui ont été expérimentées se trouvent : l'herbe de Notre-Dame, de saint Flacur, l'herbe à diable, l'herbe militaire, l'herbe britannique, l'herbe à bonhomme, l'herbe de la guerre, aux teigneux, aux varices, l'herbe éternelle, l'herbe aux ânes, et bien d'autres que nous passons.

Comme tout ce qui est nouveau, pour ne parler que de l'ouvrage de MM. D. Bois et Paillex, lorsque ce travail parut, il attira l'attention de toutes les personnes s'occupant de culture maraîchère, et nous ne croyons pas que l'on s'en soit occupé autrement. Ce qui fait que pour *Légumes d'hiver*, nous en sommes toujours réduits, lorsqu'un hiver arrive promptement comme celui de 1890, à la Pomme de terre, qui est toujours la *Reine de nos tables*.

Nous oublions qu'il y a les Crosnes ! Les Crosnes, qu'est-ce donc ? C'est une petite pomme de terre façonnée comme si elle avait passé dans un moule à légumes. C'est le tubercule à la mode. Il nous vient du Japon, mais il porte le nom d'une petite localité des environs de Paris que Napoléon donna à Siéyes à titre de récompense nationale. Aussi cette libéralité donna-t-elle lieu à l'épigramme suivant :

Bonaparte à Siéyes a fait présent de Crosne ; Siéyes à Bonaparte a fait présent du trône.

Malheureusement les Crosnes se rencontrent pas encore dans la corbeille de la marchande des quatre-saisons; à peine s'en trouverait-elle chez les marchands de comestibles de haute marque, et pourtant c'est un tubercule qui, sauté au beurre, est délicieux. Et chose inappréciable, il se mange

quartiers jouissant de la bienveillance de M. le maire ?

LOIRE
Saint-Etienne. — Les employés des chemins de fer. — La section stéphanoise de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer, constituée récemment, a donné son banquet annuel sous la présidence de M. Bertholet, l'excellent conseiller municipal de Grigny (Rhône), président de la section de ce nom, à laquelle Saint-Etienne était précédemment rattaché.

L'Association fraternelle est, on le sait, une société de retraites pour les vieillards, organisée sur les mêmes bases que les *Prévoyants de l'Avenir*. Elle a atteint ces temps-ci son dixième million. Ce capital la place au premier rang parmi les organisations analogues.

Trois allocutions ont été prononcées par M. Frédéric Petit, président de la section de Saint-Etienne, et par MM. Gillet et Rieux, au nom des délégués de la compagnie des tramways à vapeur, récemment admis à faire partie de l'association, et qui se trouvaient en grand nombre au banquet.

Soirée de coiffure. — Hier soir lundi, une grande soirée de coiffure a été donnée à l'Hotel-Concert.

Nous félicitons les organisateurs du beau succès qu'ils ont obtenu.

Anciens chasseurs à pied. — Les anciens chasseurs à pied ont constitué ainsi leur bureau : M. Monnier, président; MM. David, Bérard, Thomas et Lambert, membres du comité.

La prochaine réunion est fixée à dimanche prochain.

Accident de mine. — Le nommé Riffard, manœuvre à l'extérieur du puits Châtelus, a été blessé au front et a eu un doigt de la main gauche coupé par le monte-charge à vapeur. Il a été transporté à l'hôpital.

Coups de revolver. — Le héros du drame intime que nous avons raconté dimanche matin, sous ce titre, le nommé S... a été remis en liberté, hier soir, sa maîtresse, Virginie M..., ayant refusé de porter plainte.

Rive-de-Gier. — Société de gymnastique. — Hier, les membres de la Société de gymnastique la Rive-gérienne se sont réunis sous la présidence de M. Pierre Arbel; après examen des comptes on a procédé au renouvellement du bureau.

Ont été nommés : président, M. Pierre Arbel; vice-président, M. Léon Virissel; secrétaire, M. Jacques Esculier; trésorier, M. Noël Dufour; trésorier adjoint, M. Grattard; secrétaire adjoint, M. Noël Audaud; porte-étendard, M. Joannès Buisson.

Les verriers. — On signale une certaine agitation parmi les ouvriers de la maison Jacquet et Co (ancienne maison Revol). Des morceaux de fer ont été jetés dans un bassin de verre en fusion.

Une équipe a, en outre, momentanément suspendu son travail ce matin, par suite du renvoi d'un ouvrier verrier congédié pour faits que les patrons disent étrangers à la dernière grève.

Le travail a néanmoins repris, mais on craint de nouvelles difficultés.

Saint-Joseph. — Comité de l'Alliance. — Les membres de l'Alliance républicaine de Saint-Joseph se sont réunis, hier, pour le renouvellement de leur bureau.

Ont été nommés : président, M. Francis Dupuy; vice-président, M. Vandraux; secrétaire, M. Thiollier; trésorier, M. Valuy. Ont été désignés comme délégués cantonniers : MM. François Jullien, J.-B. Combe et Justin Perret.

Roanne. — Loterie de bienfaisance. — Le comité de cette loterie a rendu ses comptes. Il a été versé net au bureau de bienfaisance 5,500 francs, représentant les 5,500 billets placés, plus 107 francs, provenant des entrées au théâtre, le jour du tirage de la loterie.

Les présidents des sections, MM. Mallein, Bertrand et Sérol, ont déclaré que celles-ci prenaient à leur charge tous les frais.

Une pétition. — Les fabricants et ouvriers en cotonnade de Roanne et de la région, ont adressé une pétition à M. le président du conseil des ministres, afin d'appeler l'attention du gouvernement sur le renouvellement du traité de commerce franco-espagnol. Les signataires montrent la situation désastreuse, qui oterait à l'industrie la rupture du traité de commerce avec l'Espagne, pays qui constitue pour eux un débouché d'exportation le plus important de l'Europe.

DROME
Valence. — Coups de couteau. — Hier soir à 6 heures, M. Grente, âgé de 24 ans, ans, employé au P.-L.-M., sortait de son travail pour aller dîner quand, arrivé boulevard d'Alsace, en face de la bascule, il fut subitement attaqué par trois individus qui lui sautèrent à la gorge.

Grente, qui est assez robuste, appréhenda un de ses agresseurs.

Au même moment, l'un d'eux, tirant un couteau, le frappa à trois reprises dans les reins.

La victime, obligée de lâcher prise, appela aussitôt à l'aide; à l'approche des gens qui accouraient, nos trois malfaiteurs s'enfuirent.

Après avoir été relevé tout ensanglanté, Grente fut transporté à la pharmacie Du-

mas, rue Saint-Félix, où il reçut les soins les plus empressés.

Ses blessures sont heureusement sans gravité et après un pansement il a pu regagner son domicile.

Une plainte a été portée.

Au dernier moment, nous apprenons que trois malfaiteurs ont été arrêtés. Il se pourrait que ces malfaiteurs soient les auteurs de ce meurtre.

A la même heure, la rue de la Citadelle était mise en émoi par les cris « au secours ! » Des individus inconnus attaquaient un passant. Aux cris poussés par celui-ci, ils prirent la fuite.

L'opinion publique s'émue avec raison de ces attentats réitérés.

Romans. — Une question. — Ainsi que nous l'avons annoncé, il y a quelques jours, M. Gériu a été maintenu dans ses fonctions d'administrateur de l'hospice, par arrêté de M. le préfet en date du 31 décembre dernier.

M. Gerin, cependant, n'est pas encore installé par M. le maire. Qu'attend ce dernier pour procéder à cette installation ?

Nous avions donc bien raison de dire que cette nomination n'était pas du goût de M. Bonnet.

Somme trouvée. — Mme Vacher, demeurant rue Saint-Antoine, est venue déclarer au commissariat de police que ses deux enfants avaient trouvé, à une heure de l'après-midi, sur la place des Cordeliers, à côté du kiosque, la somme de 70 fr.

Cette somme est à la disposition de son propriétaire.

Nos félicitations à Mme Vacher.

ISÈRE
Vienne. — Les obsèques civiles du citoyen Louis Bouvier, âgé de cinquante-trois ans, employé à la Fédération, auront lieu le mardi 19 janvier, à 3 h. 3/4. Départ du convoi : Rue Victor-Hugo (maison Coron).

AIN
Ambérieu-en-Bugey. — Nécrologie. — Dimanche est mort, à Ambérieu, M. Flammant, ancien adjoint au maire de cette commune.

M. Flammant était un excellent républicain qui, depuis de longues années, avec un désintéressement absolu, luttait pour la cause de la démocratie et de la liberté.

Profondément dévoué à ses concitoyens, M. Flammant laisse d'unanimes regrets parmi ceux qui l'ont connu.

Ses obsèques, purement civiles, auront lieu mardi matin.

LES OUVRIERS DE MONTHIEU

On nous écrit de Monthieu :

On sait que la Chambre et le Sénat ont voté un crédit de 80,000 francs pour secourir les populations ouvrières de Monthieu.

M. le préfet de la Loire vient de charger le bureau de bienfaisance de Saint-Etienne de répartir cette somme, et d'après les instructions qu'il a données, la volonté du Parlement sera bien exécutée et ce seront bien les populations ouvrières de Monthieu à qui le crédit profitera, comme le spécifie le projet de loi voté.

Il y aura lieu de distinguer quatre catégories d'intéressés :

1° 29,000 francs seront affectés aux ouvriers qui ont chômé du 23 mai au 30 novembre ;

2° 10,000 francs seront affectés à ceux qui comptent plus de 10 ans de services ou étant peu valides avaient reçu de la compagnie la promesse d'être maintenus à la mine dans l'emploi de manœuvres et qui ont été employés pendant le chômage, mais ont été renvoyés par la nouvelle société ;

3° 7,000 francs à ceux qui, bien que blessés, n'ont pu obtenir la liquidation de leur pension ;

4° Enfin, une somme de 4,000 francs sera réservée pour l'allocation de secours aux ouvriers, dont la pension régulièrement liquidée, ne serait pas servie immédiatement par la nouvelle compagnie.

Les instructions préfectorales ajoutent qu'il appartient au Bureau de bienfaisance de procéder à une enquête pour connaître les besoins des intéressés et pour allouer à chacun la part équitable qui lui revient dans les limites du crédit affecté à chacune des catégories qui viennent d'être indiquées.

GRÈVE DES MINEURS

Saint-Chamond, 18 janvier.

Une réunion a eu lieu ce soir, à cinq heures, dans la salle des Syndicats. Les mineurs, à l'unanimité, ont décidé d'aller trouver le directeur, M. Guillaume, qui leur a promis une réponse demain, dans la journée, après avoir consulté l'administrateur des mines.

On espère qu'il y aura entente entre les deux parties.

Grève des Verriers de La Bégude

Aubenas, 18 janvier.

Devant le refus du directeur de faire honneur à la parole qu'il leur avait donnée, les ouvriers verriers syndiqués ont décidé de cesser le travail mercredi à midi.

A la fin de la réunion, où cette décision a été prise, une lettre a été envoyée à M. le

préfet de l'Ardèche, les ouvriers lui exposent les motifs pour lesquels ils ont résolu de se mettre en grève et prient ce magistrat de bien vouloir servir d'arbitre.

LES ESPIONS DE SAINT-ETIENNE

devant la Cour d'Appel de Lyon

Nos lecteurs se rappellent une affaire d'espionnage qui eut, il y a deux mois, un grand retentissement dans la région.

Deux Anglais, Cooper et Bodwell, disant agir pour le compte d'un certain Harrison, habitant l'Angleterre, réussirent à se faire remettre par un ouvrier de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, M. Chazé, le canon d'un fusil de cavalerie, modèle Lebel.

Arrêtés, grâce aux indications de Chazé, ces deux individus comparurent à la fin de décembre dernier devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne. Cooper fut condamné à 14 mois de prison et 3,000 francs d'amende, et son complice à 2 mois de la même peine.

Ce dernier purge en ce moment sa peine, quant à Cooper, il a fait appel du jugement qu'il a frappé.

Il a donc comparu, hier, devant la quatrième chambre, présidée par M. Tallon. L'accusé est défendu par Me Courd, du barreau de Lyon. M. Rouillet, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Cooper est un jeune homme de 27 ans, de taille moyenne, blond, mince, à physionomie intelligente et ouverte. Il assure ne pas comprendre le français, aussi est-il assisté par un interprète, M. Chid.

Après la lecture du rapport du conseiller-apporteur, M. Anselme des Pomeys, qui rappelle les faits et conclut à la confirmation du jugement. M. Tallon interroge accusé.

Cooper avoue les faits qui lui sont reprochés, la tentative de corruption exercée sur Chazé, la livraison d'un canon de fusil Lebel à un Anglais.

Toutefois, pour se disculper, il prétend qu'il n'a pas fait œuvre d'espion, qu'il a « eulement livré à un concurrent de la fabrication d'armes de Saint-Etienne un canon de fusil, qu'il avait sur lui, le croyait donner à un carabine Lebel, mais un fusil russe.

Voici, du reste, comment il conte sa petite histoire :

« Dans les derniers jours d'octobre, un nommé Harrison, que je rencontrai incidemment à Londres, me proposa cent livres sterling pour lui procurer le modèle du fusil que le gouvernement russe fait fabriquer en France.

« Je partis avec cinq cents francs qu'il me remit et je visitai successivement Tulle, Châtelleraut, sans pouvoir réussir à me procurer une arme. Je fus plus heureux à Saint-Etienne.

« Une fois en possession du canon je partis pour Londres et le remis à M. Harrison. Celui-ci prétendit que ce n'était pas l'arme qu'il avait réclamée. Il m'avait demandé un fusil russe et je lui apportais, paraît-il, un fusil français. Il refusa l'arme, ne voulut pas payer le prix convenu, et je revins en France.

« Ayant peut-être fouillé à mon arrivée en France, je jetai le canon dans Manche pendant la traversée. A Saint-Etienne où je me rendis, je fus arrêté au moment où j'essayais de me faire remettre le mécanisme du fusil russe que je devais vendre à Harrison.

« L'accu termine en protestant de son amour pour la France et de ses bonnes intentions.

Le reste de l'interrogatoire est dénué d'intérêt et ne présente aucune particularité.

Cooper prétend qu'il remplissait à Londres des fonctions correspondant à nos fonctions d'huissier, porteur d'actes pour les *solicitors*. L'accusation suppose au contraire qu'il était employé dans une manufacture d'armes en Angleterre.

Me Gourd, relevant d'une indisposition, demanda à la cour de renvoyer sa plaidoirie à mercredi, et la cour fait droit à sa réclamation.

L'audience est levée à 3 heures. Mercredi auront lieu la défense, le réquisitoire et probablement le prononcé du jugement.

Lyon
J.-F. QUIVOGNE

Une bien inattendue et bien douloureuse nouvelle nous est arrivée hier matin. M. Quivogne, un peu malade depuis une quinzaine de jours, venait de mourir presque subitement. Encore une victime de cette influenza qui devient si terrible dès qu'elle s'attaque à un organisme fatigué ou à un mal affecté.

Or, ce n'est que trop vrai, malgré les apparences de jeunesse et de vigueur qu'il avait conservées, Quivogne était las et affaibli. Il avait passé la soixantaine. Depuis l'âge d'homme il luttait, soit professionnellement, soit sur le terrain de la politique, et ces années de combat pour la vie et de combat pour une idée, comptent double.

On sait son histoire. Il était originaire de Gy (Haute-Saône). Il était venu à Lyon étudier la médecine vétérinaire. Tout d'abord, il s'était signalé comme un des meilleurs élèves de notre école, puis comme un des plus remarquables praticiens de notre ville. — Ce n'est pas aux Lyonnais qu'il est besoin, à ce sujet, de rappeler les longs et retentissants défilés de M. Quivogne et de M. Chauveau.

C'est en 1883 que notre regretté ami abandonna les fonctions publiques et était nommé conseiller municipal. Rélu brillamment, il disputa au docteur Gaillon les fonctions de maire de notre ville et il n'y eut entre ces deux concurrents qu'un écart de huit voix.

Nommé adjoint et chargé de l'architecture, des beaux-arts, des marchés et de l'hygiène générale, il s'était donné beaucoup de fatigues — et n'avait pas toujours été bien récompensé de ses peines.

Nous n'oublions pas — et dans son entourage on ne l'oublie pas non plus — que mis en avant dans toute cette déplorable affaire de la rue Grégoire par ceux qui n'avaient pas le courage de s'attribuer la responsabilité de ce qu'ils avaient fait sans mieux consulter M. Quivogne que ses collègues, nous n'oublions pas qu'il avait été cruellement affecté de la tournure prise par cette négociation — et M. le maire de Lyon a certainement entendu déjà raconter que, dans ces derniers jours, Quivogne répétait incessamment : « M. Gaillon me tuera avec cette rue Grégoire. »

C'est en sortant de la réunion plénière du 3 janvier, qu'il avait pris le germe de la grippe qui devait le conduire au tombeau. Le 13, il voulut voter quand même et faire son devoir. Il subit encore l'influence du froid — et il s'effaça pour ne plus se relever.

C'était un excellent homme, plein de bon cœur et, en même temps, un esprit très délié. Il aimait les arts, il se connaissait en peinture — il peignait même des toiles qui n'étaient pas sans mérite — tout le monde l'aimait, — tout le monde le regrettait.

Honnête et indépendant : combien ils deviennent chers sémés ceux qui peuvent se recommander de ces deux qualificatifs qui, en ce temps-ci, peuvent passer pour l'expression de deux rares vertus.

Sa Mort

Hier matin, à la première heure, M. Quivogne fils téléphonait à la mairie centrale que l'état de son père s'était sérieusement aggravé. Cette nouvelle a été communiquée dès son arrivée à M. le docteur Gaillon. Le maire se disposait à partir pour rendre visite à son adjoint, lorsque la nouvelle de la mort de M. Quivogne a été téléphonée. M. Gaillon est allé immédiatement à la maison mortuaire présenter, au nom de la municipalité, ses condoléances à M. Quivogne et à M. Quivogne fils. Il était accompagné de M. Rossignol, premier adjoint. De nombreux amis les avaient précédés, et son assaut avait inspiré à ceux qui ne le connaissaient une solide et sincère affection, et la douleur générale était vraiment sincère et poignante.

Dans les bureaux de la mairie centrale, le deuil était le même, les regrets unanimes. On ne tarissait pas les anecdotes démontrant la bonhomie, l'affabilité de l'excellent républicain que la démocratie lyonnaise vient de perdre.

Le brusque et tragique dénouement que personne n'attendait contribuait encore à rendre plus profonde l'impression ressentie. Personne, en effet, ne s'attendait à cette malheureuse nouvelle. M. Quivogne avait été vu la semaine dernière, chez lui, par divers employés.

M. Cordier, secrétaire général de la mairie, était à son tour allé lui rendre visite samedi dernier; M. Quivogne répondait alors, et son assaut avait inspiré à ceux qui ne le connaissaient une solide et sincère affection, et la douleur générale était vraiment sincère et poignante.

Dans les bureaux de la mairie centrale, le deuil était le même, les regrets unanimes. On ne tarissait pas les anecdotes démontrant la bonhomie, l'affabilité de l'excellent républicain que la démocratie lyonnaise vient de perdre.

Le brusque et tragique dénouement que personne n'attendait contribuait encore à rendre plus profonde l'impression ressentie. Personne, en effet, ne s'attendait à cette malheureuse nouvelle. M. Quivogne avait été vu la semaine dernière, chez lui, par divers employés.

vétérinaires de France, membre du conseil supérieur de perfectionnement des écoles vétérinaires, etc.

Les Obsèques

Les obsèques de M. Quivogne auront lieu demain, mercredi, à midi 3/4. Le convoi partira du domicile du défunt, 39, quai de la Charité, pour se rendre au cimetière d'Oullins.

La musique municipale assistera aux obsèques de M. l'adjoint Quivogne.

AU JOUR LE JOUR

LE LEGS DE CUZIEU

Il y a à Lyon des procès célèbres qui ont duré des années et qui, lorsqu'on les croit bien et définitivement réglés, repa- raissent subitement ; ces procès sont comme le chiendent qui repousse derrière le dos de ceux qui croient l'avoir extirpé : quand il n'y en a plus il y en a encore.

Ainsi nous citerons deux affaires abso- lument différentes mais qui ont ce point de similitude de s'être éternisées indéfiniment : l'affaire Ponet et l'affaire de Cuzieu.

Combien de fois n'a-t-on pas vu reparaître le trop fameux maître chanteur, qui a épuisé toutes les juridictions ; il tenait en alerte greffiers et magistrats, et encore maintenant les chroniqueurs judi- ciaires ne croient pas avoir gagné leur mois, s'ils n'ont eu un petit entrefilet de 15 lignes mentionnant un appel quel- conque.

Le procès du legs de Cuzieu, l'histoire du fameux testament trouvé sous une cloche à melon qui déshéritait les pauvres de Lyon, ont défrayé pendant assez de temps la rubrique « Tribunaux » mais l'affaire de Cuzieu est, elle aussi, un phénix qui renaît périodiquement de ses cendres.

Hier encore, nous mentionnions un arrêt de la cour déclarant seuls héritiers les parents dans l'ordre légal, contrairement au jugement du tribunal, accordant cette qualité aux parents des deux lignes du douzième degré.

C'est cela qui nous est bien égal main- tenant qu'il paraît certain que les pauvres de Lyon n'hériteront pas.

Ce que l'on ne sait pas assez, c'est le motif qui a poussé M^{lle} de Cuzieu écrire le fameux testament de la cloche à melon.

Ce motif est consigné dans les mé- moires de M^{lle} de Cuzieu. Malheureusement ces mémoires ne sont pas à la disposition du public : il serait à désirer que l'on profitât du premier excédent budgé- taire pour les faire imprimer aux frais de la ville et les annexer à la collection des documents municipaux. Je crois même que l'éditeur qui serait assez heureux pour se les procurer, ferait une bonne affaire : on assisterait à ce spectacle rare d'un livre lyonnais se vendant à plusieurs milliers d'exemplaires. On trouverait, en effet, dans ce volume, des appréciations, des anecdotes très intéressantes sur divers personnages de notre temps et de notre ville.

Le chapitre le plus attachant serait cer- tainement le compte rendu d'une visite faite à M^{lle} de Cuzieu par le premier ma- gistrat de notre ville.

Ledit magistrat arriva sans crier gare, entra de même, et M^{lle} de Cuzieu le trouva, sans avoir été prévenue, devant elle, les coudes appuyés sur une table, la tête entre les mains, ne soufflant mot.

Elle prit une posture identique à celle de son visiteur, un long silence stit, que le premier magistrat de la cité rompit brusquement en disant :

— Eh bien, et ce testament !

Eh bien, ce testament, M. le maire venait de le déchirer. M^{lle} de Cuzieu, interloquée, répondit par quelques phrases d'une banalité voulue, et laissa croire à son hôte qu'il venait de faire un coup de maître diplomate, mais sa résolution était prise.

Voilà ce que l'on lirait dans les mémoires de M^{lle} de Cuzieu... C'est grand dom- mage qu'ils soient sous clef dans une étude d'avoué.

NOS ÉCHOS

Chronique de l'épée : La société d'escrime de Lyon donnera, ce soir, à 8 h. 1/2, sous la présidence du gé- néral de division de Lignerès, commandant la 6^e division de cavalerie, un assaut d'armes qui promet d'être très brillant.

Voici la liste des tireurs : MM. Balthazard, professeur de la Société, et Breschler, adjudant, 1^{er} maître, au 5^e cui- rassiers.

MM. Cloteau, 1^{er} maître au 96^e de ligne, et Lougeron, 1^{er} maître au 99^e de ligne.

MM. Culasse, 1^{er} maître au 121^e de ligne, et Lecomte, 1^{er} maître au 157^e de ligne.

MM. Brun, maréchal des logis, maître d'armes, et Granier, brigadier, maître d'ar- mes.

MM. le capitaine de Lavauzelle, et Pion, 1^{er} maître au 98^e de ligne.

MM. Brun, 1^{er} maître au 8^e cuirassiers, et Guillemoze, 1^{er} maître au 16^e de ligne, à St-Etienne.

MM. Senez, 1^{er} maître au 14^e escadron du train, et Surget, 1^{er} maître à l'Ecole de Santé.

MM. Favre, professeur civil, et Beaubry, maître d'armes au 11^e bataillon de forte- resse.

MM. Lagarde, 1^{er} maître au 158^e de ligne, et Fossat, 1^{er} maître au 3^e hussards.

Mademoiselle Favre et Monsieur Besson, membre de la Société.

Une série des tableaux statistiques que nous trouvons dans les documents parle- mentaires du *Journal officiel*, nous apprend que la consommation moyenne de l'alcool est à Lyon, de 5 litres 2 dixièmes par tête, celle du vin de 177 litres et celle de la bière de 7 li- tres seulement.

Pour l'alcool, nous sommes loin à Lyon, d'être au premier rang : Châlons-sur-Marne, par exemple, la consommation va jusqu'à 13 litres 6 dixièmes. Le Havre qui tient la tête, atteint 16 litres 2 dixièmes, mais nous n'a- vons pas non plus la sobriété des Corses : à Ajaccio chaque habitant ne consomme que 1 litre 2 dixièmes d'alcool par an.

Les obsèques de M. Morin, le regretté maire de Saint-Fons, dont nous avons an- noncé la mort, ont donné lieu à une im- portante manifestation de sympathie. La famille de M. Morin en a été vivement touchée et elle nous prie de nous faire les interprètes de sa reconnaissance envers les adjoints et le conseil municipal de Saint-Fons, les adjoints et conseillers municipaux de Lyon, le maire et les conseillers de Vénissieux, de Bron et des communes du canton de Villeurbanne, les écoles municipales et libres de Saint-Fons, la fanfare l'Industrielle, le Cercle choral, ainsi que la société des Touristes, enfin tous les nombreux amis qui ont bien voulu s'as- socier à son deuil.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier 1891 au 1^{er} jan- vier 1892, 9,011 f. 85. Période correspon- dante de 1891, 6,449 f. 80. Différence en faveur de 1892, 2,562 f. 05.

Compagnie Lyonnaise des tramways et che- mins de fer, lignes de Lyon à Bron et Mon- plaissir.

Recette de la 2^e semaine 1892, 4,030 fr. 45

Semaine correspondante de 1891, 2,790 f. 45

Différence en faveur de 1892, 1,240 fr. »

Recettes du 1^{er} janvier

